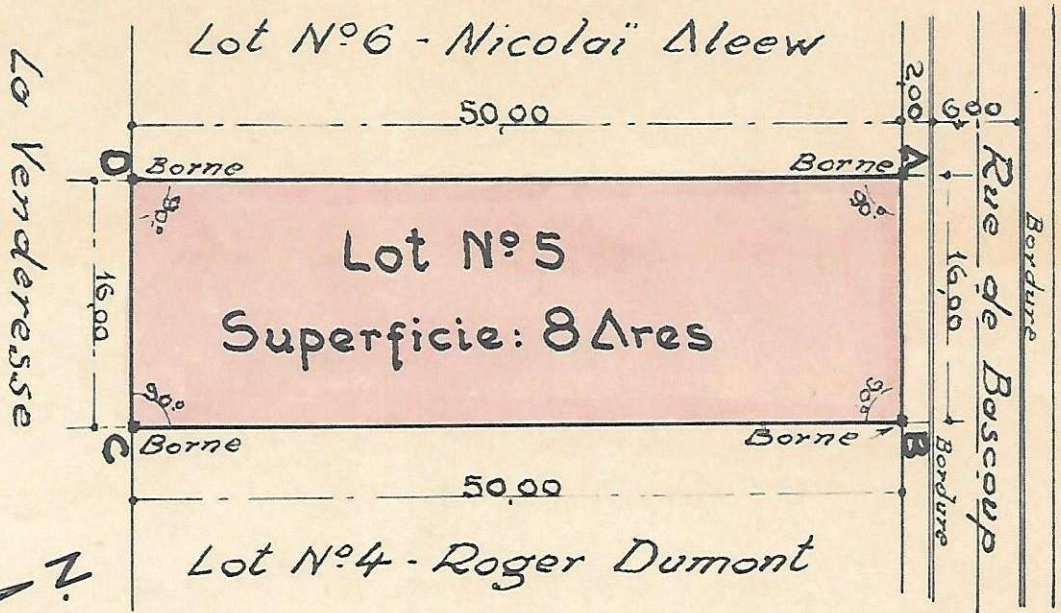


**COMMUNE DE
MORLANWELZ - MARIEMONT.**



Plan d'une parcelle de terrain à bâtir sise rue de Bascoup.
 Cadastree ou l'ayant été Section A. n° 324 h. 28 parti
 D'une superficie de **8 Ares.**
 Vendue à Monsieur **Renato BRAVE** domicilié à
 Carnières, chaussee Brunehaut n° 393.
 Par **La S.P.R.L. "BERVANHO"**

Le bien vendu est teinté en rouge et repéré par les lettres A. B. C. D.
 au présent plan et où sont placées les bornes.
 L'autorisation de bâtir sur le terrain présentement vendu
 devra être demandée conformément aux prescriptions
 urbanistiques reprises dans la circulaire annexée au permis
 de lotir du 20 mai 1963.

Fait le 3 août 1971 par le géomètre-juré sousigné Nangniot Charles.
 légalement admis et assermenté en cette qualité par devant le
 Tribunal de première instance siégeant à Charleroi et domicilié à
 Courcelles, rue de la Croisette n° 93.

Charles Nangniot

Echelle: 1/500

LOT: N° 5.